10e anniversaire de l'Association Vaudoise de Santé et Sécurité au Travail (AVSST)

Stéphane Giller, Suva Division Sécurité au travail, Secteur Industrie, Arts et Métiers
AVSST, formation du 4 juin 2019

suva

Interventions de la Suva sur le terrain en tant qu'organe d'exécution

Cette présentation a pour but de vous informer sur le rôle de la Suva non sous l'angle légal mais plus particulièrement par rapport aux relations avec les entreprises et aux interventions dans les entreprises.

- Nous traiterons les aspects liés aux divers contrôles en entreprise
- Nous traiterons également les aspects liés aux enquêtes d'accidents

suva

Plan

- Bases légales
- Domaines d’activité de la Suva
- La procédure d’exécution
- Contrôle et conseils en entreprise
- Soumissions des plans
- Enquêtes accidents

Quelques bases légales régissant nos interventions

Afin d'effectuer nos contrôles, conseils et enquêtes d'accidents, nous sommes soumis à différentes bases légales. Les principales sont :

- Loi fédérale sur l'assurance-accidents (**LAA**)
- Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (**OPA**)
- Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (**OTConst**)
- Loi fédérale sur la sécurité des produits (**LSPro**)
- Ordonnance sur la sécurité des produits (**OSPro**)
- Ordonnance sur la sécurité des machines (**Omach**)
- Etc.

Domaines d’activité de la Suva

La division sécurité au travail SR de Lausanne c’est :

6’000 visites d'entreprises par année.

Les visites sont effectuées dans le cadre de :

- Contrôles de postes de travail
- Enquêtes d’accidents
- Conseils
- Contrôles de produits

suva

Domaines d’activité de la Suva

La division sécurité au travail SR de Lausanne (suite)

Nous sommes actifs dans :

- Le génie civil
- L’industrie du métal
- L’industrie horlogère
- L’industrie chimique
- L’industrie du bois
- L’agro-alimentaire
- Le domaine des transports
- Le domaine forestier
- Etc.

suva

La procédure d’exécution

- Comme les situations peuvent être autant complexes que différentes, la CFST a élaboré ce manuel afin d’avoir une unité de doctrine quant aux différentes situations rencontrées et, quels courriers doivent être envoyés à l’entreprise.
- Manuel CFST 6030.f (ouvrage de référence qui comporte plus de 145 pages!). Ce dernier est visible sur internet.
- Ce manuel reste notre référence pour les procédures d'exécutions.

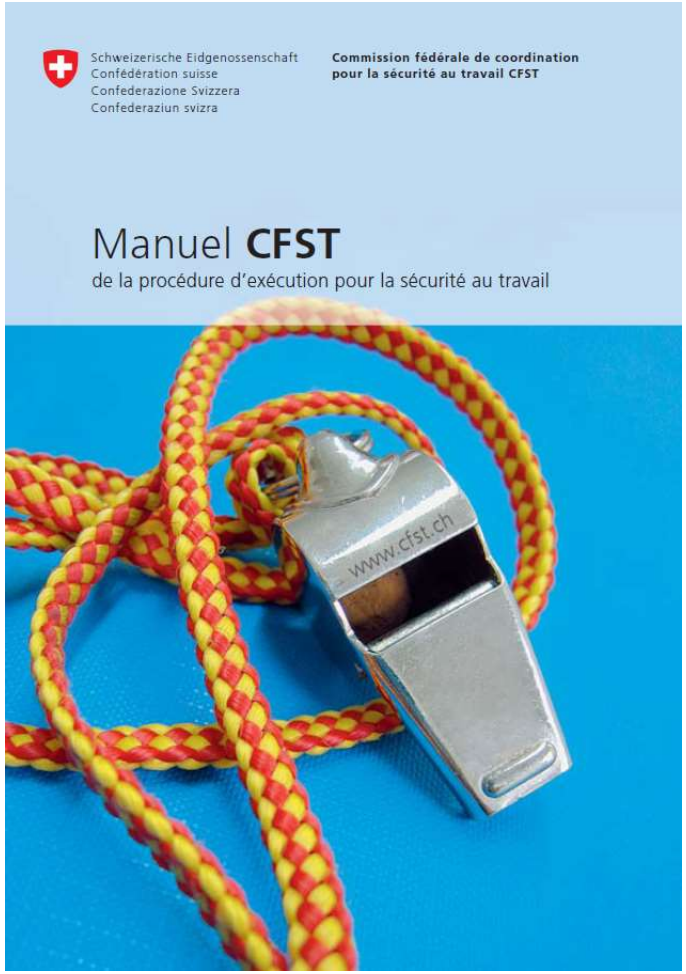

La procédure d’exécution (aperçu globale)

3 Aperçu global de la procédure d’exécution selon LAA

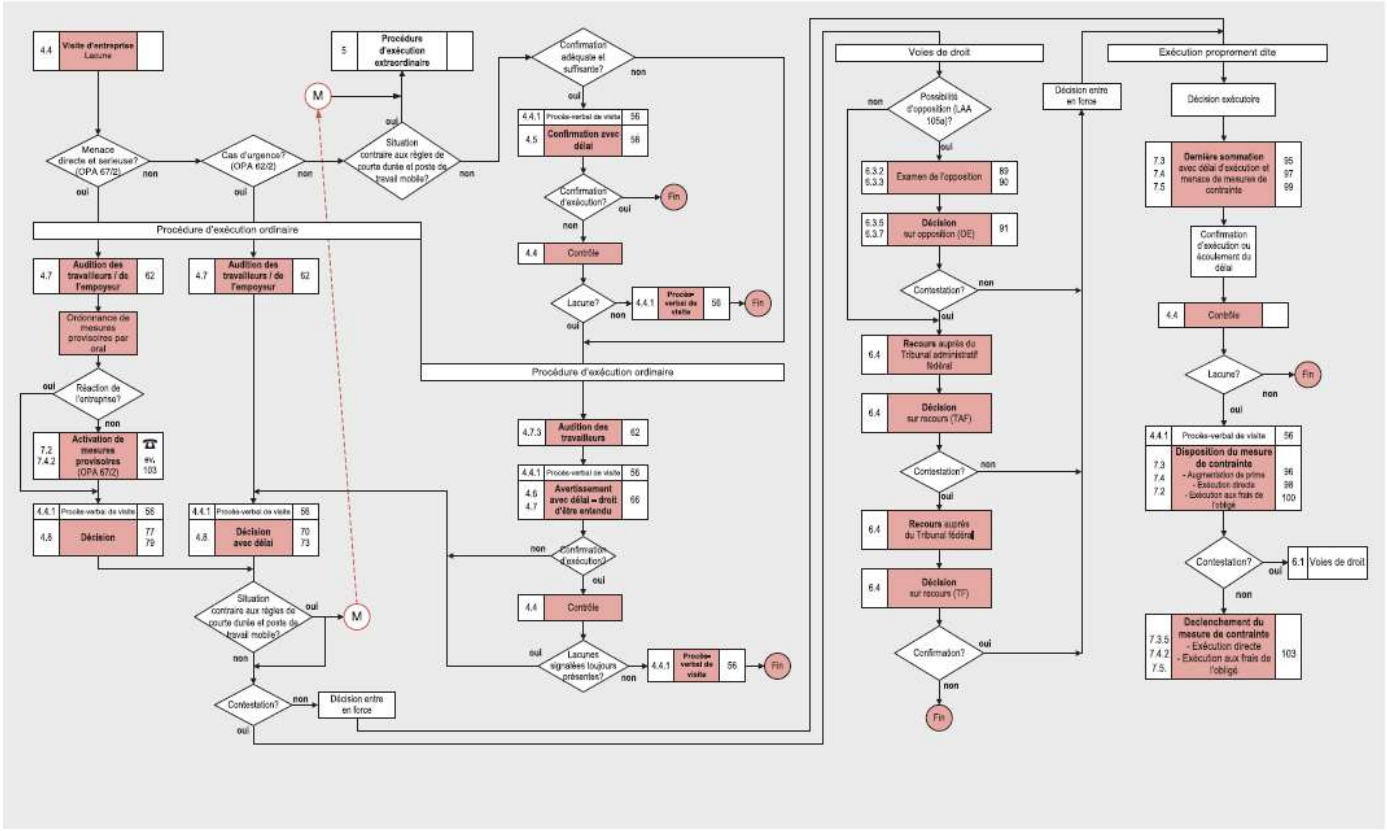

Contrôles et conseils en entreprise

Manière standard de procéder pour nos interventions

Prise de RDV avec le Chargé de sécurité de l'entreprise ou le Directeur

Intervention dans l'entreprise

- Contrôle système
- Contrôle de poste de travail
- Conseil
- Contrôle de produits
- Etc…

Discussion avec le Chargé de sécurité de l'entreprise ou le Directeur

- Constatations et mesures
- Délais de réalisation
- Suites à donner
- Etc…

Retour au bureau et établissement des différents courriers

- Courrier de confirmation
- Rapport de visite
- Rapport Lspro
- Décision
- Avertissement
- Etc…

En cas de dépassement des délais : rappel des entreprises

- Rappel téléphonique
- Courrier de rappel
- Visite non annoncée
- Délais supplémentaires
- Etc…

Contrôles non annoncés

Sélection d'une zone géographique

Intervention dans l'entreprise / le chanier

- Contrôle de poste de travail
- Contrôle de produits
- Etc…

Discussions avec les personnes présentes (prise de contact avec les responsables)

- Constatations et mesures
- Délais de réalisation
- Suites à donner
- Etc…

Retour au bureau et établissement des différents courriers

- Courrier de confirmation
- Rapport Lspro
- Décision
- Avertissement
- Etc…

En cas de dépassement des délais : rappel des entreprises

- Rappel téléphonique
- Courrier de rappel
- Etc…

suva

Contrôles et conseils en entreprise (exemple)

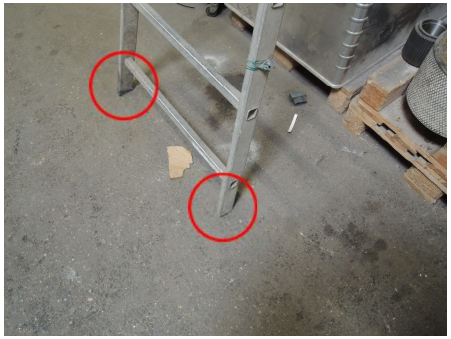

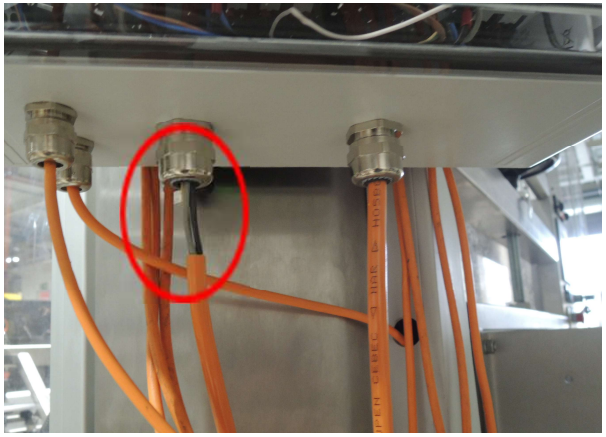

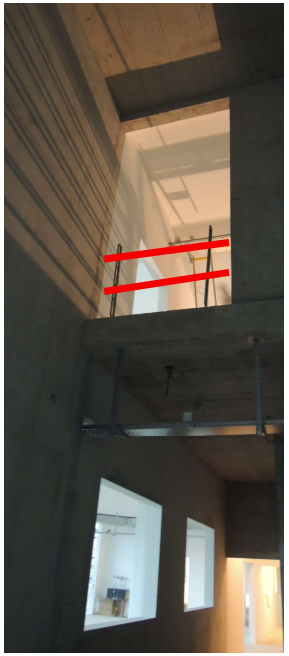

suva

Soumission des plans

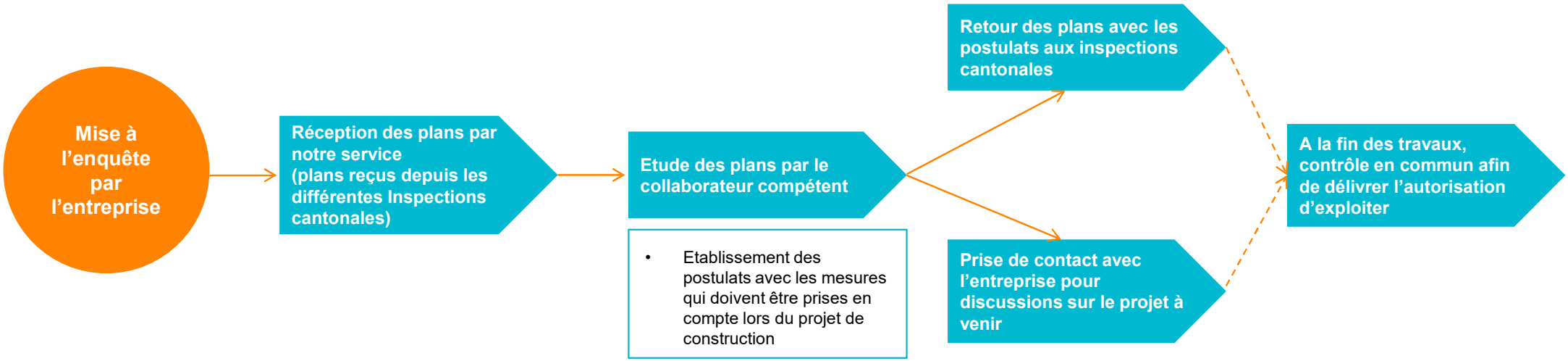

Enquêtes accidents

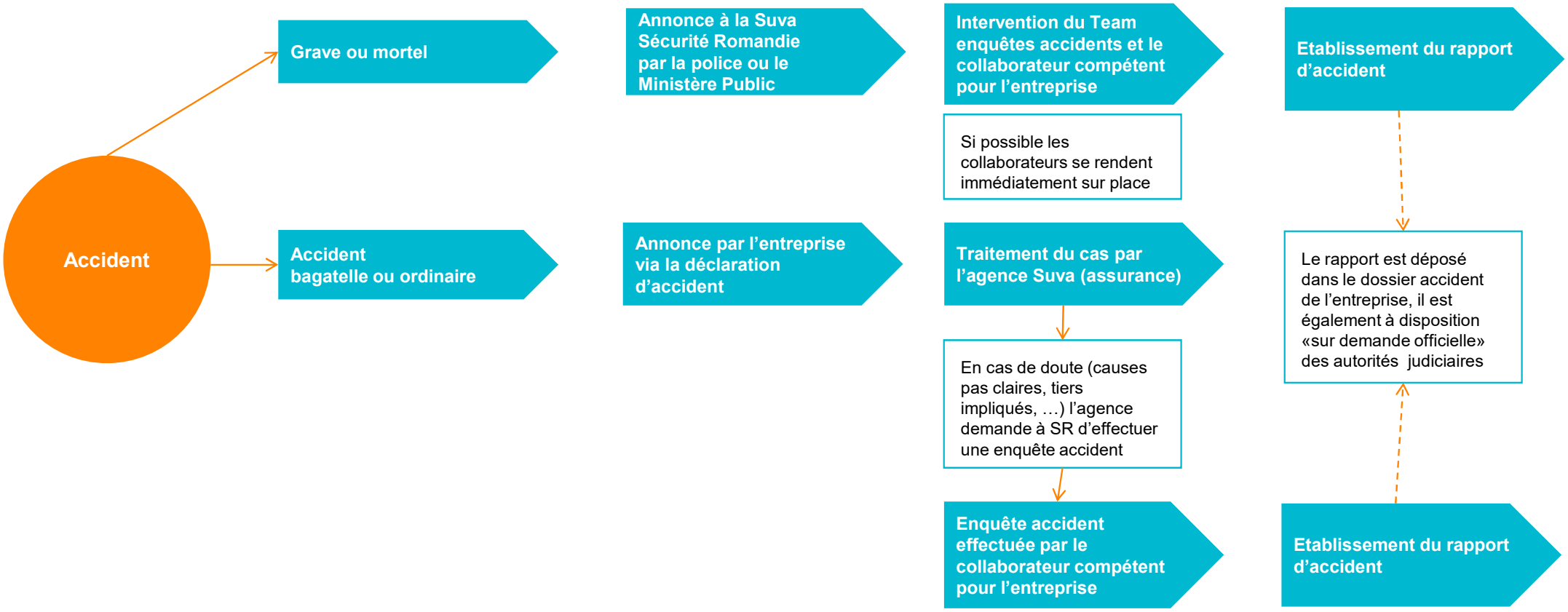

Enquêtes accidents (exemple)

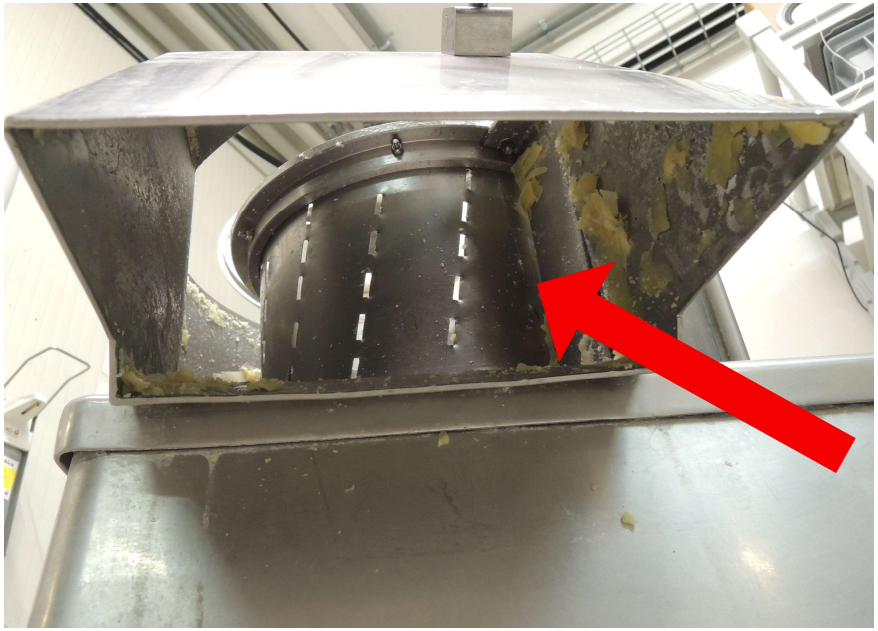

Accident

Mesures demandées

suva

Merci de votre attention !!

Stéphane Giller
Spécialiste sécurité au travail

Suva
Avenue de la Gare 23
Case postale 287, 1001 Lausanne

T +41 21 310 80 70
stephane.giller@suva.ch

suva